

DESCRIPTION TECHNIQUE DES DISTRICTS ÉLECTORAUX

Arrondissement du Sud-Ouest

48 370 électeurs

District électoral de Saint-Henri–Petite-Bourgogne– Pointe-Saint-Charles

26 374 électeurs

En partant d'un point situé à l'intersection de la rue Ottawa et de la limite nord-est de l'arrondissement; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-est, les limites nord-est et sud-est de l'arrondissement, l'avenue Atwater, la voie ferrée en direction du canal de Lachine, ce canal, l'autoroute 15, les limites nord-ouest et nord-est de l'arrondissement, et ce jusqu'au point de départ.

District électoral de Saint-Paul–Émard

21 996 électeurs

En partant d'un point situé à l'intersection de la rue Saint-Patrick et de la voie ferrée traversant le canal de Lachine; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-est, la voie ferrée en direction de l'avenue Atwater, cette dernière avenue, les limites sud-est, sud-ouest et nord-ouest de l'arrondissement, l'autoroute 15, le canal de Lachine, la voie ferrée en direction de l'avenue Atwater, et ce jusqu'au point de départ.